

Accusé de réception en préfecture
 076-217603844-20181213-D148-1218-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2018
 Date de réception préfecture : 17/12/2018

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20 Mme Martine HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18) (puis 21 Mme Bérengère CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18) (puis 20 M. Clément FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18) (puis 19 Mme Martine HERBERT partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
- votants par procuration	7 (puis 6 Mme Martine HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18) (puis 5 Mme Bérengère CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18) (puis 6 M. Clément FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18) (puis 7 Mme Martine HERBERT partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 17 décembre 2018.

xxx

L'an deux mille dix-huit, le jeudi treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 4 décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18), M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT) (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18), M. Clément FOUTEL (partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18), M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Martine HERBERT	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE (pour une partie de la séance, Mme HERBERT arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.115/12.18 et partant à l'issue du vote de la délibération n°142/12.18)
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Bérengère CASTANET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, Mme CASTANET arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.118/12.18)
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN (pour une partie de la séance, M. FOUTEL partant à l'issue du vote de la délibération n°D.133/12.18)
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE

Absents :

M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, M. Teddy LECLERC, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine DECHAMPS est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.148/12.18

Objet : Opération ticket sport
 Saison 2017/2018
 Individualisation de crédits (vacances d'automne 2018)

Délibération n°: D.148/12.18

**Objet : Opération ticket sport
Saison 2017/2018
Individualisation de crédits (vacances d'automne 2018)**

Monsieur MANGIN indique que le dispositif « ticket sport » permet de pratiquer gratuitement dès 3 ans, seul ou en famille, des activités sportives en fonction d'un planning défini avant chaque période de vacances et de découvrir les associations sportives lillebonnaises.

Le critère d'attribution des aides financières versées, sous forme de subventions, aux associations participant au dispositif ticket sport pendant les vacances scolaires - automne, hiver et printemps - est le suivant :

- 45,73 € forfaitaire pour une ½ journée d'animation, subvention plafonnée à 10 séances par an.

De nouvelles activités ont été dispensées pendant les vacances scolaires d'automne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant qu'il convient de verser des aides financières aux associations sportives ayant participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'automne,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, en fonction du tableau ci-annexé, la répartition d'une somme de 1 143,25 € entre les associations sportives qui ont participé à l'activité ticket sport pendant les vacances scolaires d'automne ; somme issue du crédit global prévu au budget primitif 2018 de la Ville - Fonction 40 (07/40/6574/ticket sport).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

(étant précisé que les élus membres des associations ne prennent pas part au vote).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,



Délibération n°: D.148/12.18

**Objet : Opération ticket sport
Saison 2017/2018
Individualisation de crédits (vacances d'automne 2018)**

TICKET SPORT 2017/2018

AUTOMNE 2018		Total
nombre de séances (1 séance = 45,73 €)	soit	

USL Basket	1	45,73 euros	45,73 euros
USL Badminton	2	91,46 euros	91,46 euros
USL Danse	0	0 euros	0 euros
USL Football	0	0 euros	0 euros
USL Judo	3	137,19 euros	137,19 euros
USL Karaté Dojo 76	1	45,73 euros	45,73 euros
USL Handball	3	137,19 euros	137,19 euros
USL Tennis	1	45,73 euros	45,73 euros
USL Tennis de table	2	91,46 euros	91,46 euros
USL Patinage artistique	0	0 euros	0 euros
USL VCL	1	45,73 euros	45,73 euros
USL Boules	0	0 euros	0 euros

Sous-total USL

640,22 euros

MJC	8	365,84 euros	365,84 euros
Majorettes	1	45,73 euros	45,73 euros
A.P.P.M.A.	0	0 euros	0 euros
GABS	1	45,73 euros	45,73 euros
OVTT	1	45,73 euros	45,73 euros

1 143,25 euros

